

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

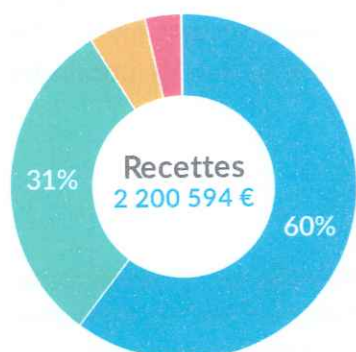
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	2 200 594 €	2 070 188 €
	Invest	1 118 442 €	617 275 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	335 591 €	0 €
	Invest	0 €	124 317 €
Total (réalisations + reports)		3 654 627 €	2 811 781 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	74 700 €	319 500 €
Résultat cumulé		3 729 327 €	3 131 281 €
Résultat financier de clôture		598 046 €	

* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement

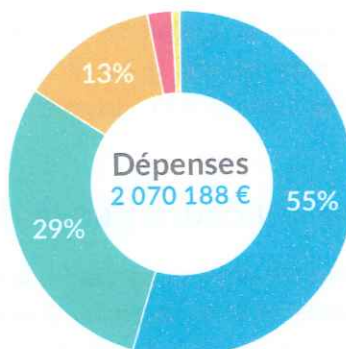
Points marquants

- ▶ Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- ▶ La poursuite de nos investissements prioritaires
- ▶ Un résultat financier qui confirme la bonne tenue des comptes

La section de fonctionnement



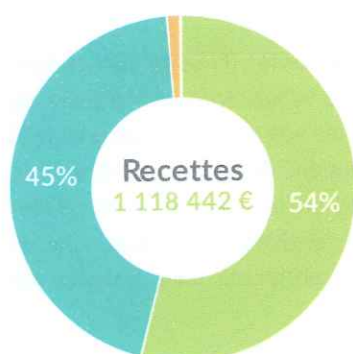
- Impôts et taxes : 1 329 218 €
- Dotations et participations : 678 582 €
- Autres recettes réelles : 117 585 €
- Produits des services : 75 209 €



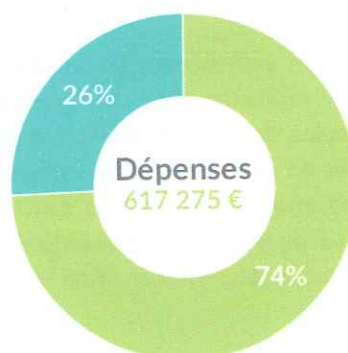
- Charges de personnel : 1 134 024 €
- Charges générales : 608 496 €
- Charges gestion courante : 265 808 €
- Interêts d'emprunts : 47 679 €
- Dépenses d'ordre : 14 179 €
- Autres dépenses réelles : 2 €

La maîtrise de notre budget est un axe prioritaire de notre engagement. Cette année encore nous nous sommes efforcés de contenir nos dépenses courantes.

La section d'investissement



- Dotations et subventions : 604 577 €
- Emprunt : 499 250 €
- Recettes d'ordre : 14 179 €
- Autres recettes réelles : 436 €



- Dépenses d'équipement : 458 943 €
- Remboursement du capital : 158 332 €

Durant cet exercice, nous avons pu mobiliser un bon niveau de subventions attribuées qui ont facilité nos réalisations. Parmi elles, celle apportée par l'Etat (66 600 €) solde Halle sportive, par la Région (solde 143 000 €) et par la CC ACVI (21 700 €) pour ce même programme. Concernant l'aménagement du parking Av Joliot Curie- Place E. Canals : versement d'une avance de subvention par l'Etat DETR : 18 400 €) ainsi que de la CC ACVI (15 600 €) au titre du fonds de solidarité communautaire 2022.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	2 200 594 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 056 009 €
Épargne brute	144 585 €

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la commune s'établit à : 2 033 885 €